

CESSION DU SFT
À L'EX-CONJOINT(E) N'APPARTENANT PAS À LA FONCTION PUBLIQUE (annexe 2)

Màj: 09/2021

Conditions pour prétendre à la cession du SFT :

- L'ex-conjoint doit assurer la charge effective et permanente des enfants et en avoir la garde exclusive
- L'ex-conjoint ne doit pas être agent public/fonctionnaire lui-même ou être en union avec un agent public / fonctionnaire

	e soussigné(e)		demando	e que le sunniément familial de	traitement	
	soit versé à mon ex-conjoint(e) à compt		ucmana	e que le supplement lanimal de	traitement	
1	L - Identification de l'agent					
	NOM D'USAGE :	NOM D'USAGE :NOM DE NAISSANCE :				
	PRÉNOM :					
	GRADE ET DISCIPLINE :					
	ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION :					
2	2 - Identification de l'ex conjoint(e) ayant	la charge effective et po	ermanente du (ou des) enfant(s)		
	NOM D'USAGE :	NOM DE NAISSA	NCE :			
	PRÉNOM :					
	PROFESSION:					
	ADRESSE DU DOMICILE :					
	TELEPHONE:					
(Concernant le ou les enfants à la charge de l'ex-conjoint(e) suivant(s):					
	NOM et PRÉNON	Л		Date de naissance		
					_	
					_	
	Pièces à joindre à la demande de cession du SFT :					
	- Relevé d'identité bancaire (format BIC IBAN)					
	- Justificatif de domicile récent					
	- Attestation CAF à partir de deux enfants					
	- Déclaration de situation familiale					
	- Copie du livret de famille					
	- Copie <u>intégrale</u> du jugement ou de la convention de divorce qui précise le mode de garde des enfants					
	- Attestation employeur du bénéficiaire et de son conjoint, le cas échéant					
	- P - V					
	L'ex-conjoint bénéficiaire s'engage à informer l'administration gestionnaire de son ex-conjoint de toute modification dans sa situation					
	familiale et professionnelle susceptible de modifier les droits au reversement du SFT (situation des enfants, nouvelle union,). L'ex-conjoint					
	bénéficiaire est soumis annuellement au contrôle du versement du SFT par l'administration et doit transmettre les justificatifs demandés.					
	A défaut, la cession sera suspendue.					
Date et signature de l'agent public qui Date et signature			conjoint non	Visa et cachet du service gestionnaire de l'agent		
	cède le SFT : agent public qui bénéficie			public:		
	du SFT :					